

# MC B-8630

## Solution

UN ANTIMICROBIEN UTILISÉ POUR SUPPRIMER LES BACTÉRIES SULFATO-RÉDUCTRICES ET LES MYXOBACTÉRIES DANS LES APPLICATIONS SUIVANTES : FORAGE PÉTROLIER, TRAVAUX EN CHAMP DE PÉTROLE, SYSTÈMES D'EAU EN CHAMP DE PÉTROLE, LIGNES DE RAVITAILLEMENT ET SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE GAZ, ÉQUIPEMENT D'ENTREPOSAGE DE GAZ ; TELS QUE LES RÉSERVOIRS D'EAU D'INJECTION DE VAPEUR, L'EAU CRUE, L'EAU D'INJECTION, L'EAU D'ÉTANG DE RETENUE, L'EAU DE PUISARD, LES RÉSERVOIRS D'EAU, LES RÉSERVOIRS DE COMBUSTIBLE ET LES SYSTÈMES D'EAU INDUSTRIELS EN CIRCUIT FERMÉ POUR RAFFINERIE ET CHAMPS DE PÉTROLE.

### PRINCIPE ACTIF::

Glutaraldéhyde ..... 30.0 %

No D'HOMOLOGATION: 28957

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

COMMERCIAL

DANGER

POISON



CORROSIF



EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ

POTENTIEL LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Multi-Chem Production Chemicals  
645-7th Avenue S.W., Suite 1800, Calgary,  
AB, T24G8 403-231-9300 (Numéro de  
Téléphone)

Numéro de Téléphone d'Urgence (24 Heurs par jour): 1-866-519-4752 ou 1-760-476-3962  
Code d'accès à la réponse aux incidents globaux: 334305 Numéro de contrat : 14012

Contenu net:

### PRÉCAUTIONS

#### DANGERS POUR LES HUMAINS

### DANGER

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Corrosif. Provoque des lésions irréversibles aux yeux. Provoque des brûlures à la peau. Nocif par inhalation. Peut être nocif ou mortel par ingestion. Nocif par absorption cutanée. Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut causer des réactions allergiques chez quelques personnes. Provoque des symptômes d'asthme chez les personnes hypersensibles. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau, les vêtements. Ne pas respirer les fumées ni les vapeurs. Ne pas ingérer.

*Porter un écran facial, des lunettes de protection et une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit. Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré. Enlever les chaussures et les vêtements contaminés et les laver*

### RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou autres plans d'eau.

### RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Extrêmement inflammable! Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

### PREMIERS SOINS

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 30 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom

du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'aspiration peut causer des lésions pulmonaires. Le lavage d'estomac peut s'avérer contre-indiqué en raison de la probabilité de lésions aux muqueuses. Des mesures pour contrer l'état de choc, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent s'avérer nécessaires.

### ENTREPOSAGE ET MANIPULATION

*Afin d'éviter toute contamination, ne pas entreposer près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.*

Les solutions de MC B-8630 sont incompatibles avec bon nombre de matériaux de construction d'usage commun comme l'acier, le fer galvanisé, l'aluminium, l'étain et le zinc. On peut entreposer et traiter ces solutions dans des équipements en acier doublé de résine phénolique, en polyéthylène, en acier inoxydable ou en plastique époxydique renforcé. Ce produit gèle à environ -43 °C. Par conséquent, si le réservoir n'est pas à l'intérieur ou sous terre, il peut s'avérer nécessaire de le chauffer et de l'isoler. S'il doit être chauffé, il faudrait éviter de l'exposer à des températures élevées. Pour le stockage de courte durée (jusqu'à un mois), des températures atteignant jusqu'à 38 °C peuvent être tolérées mais la température maximale idéale pour l'entreposage se situe à environ 27 °C. Pour le service de transfert, il

les garnitures, l'acier inoxydable en spirale avec TEFLON<sup>md</sup> est approprié.

### ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se débarrasser, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des.

## Transport Information:

UN3265, Corrosive Liquid, Acidic, Organic, N.O.S. (Contains Glutaraldehyde, Acetone), (6.1, 8), III  
**Not subject to PMRA**

### AVIS À UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### MODE D'EMPLOI

*NE PAS transvaser à l'air libre plus de 20 L de concentré par jour. Utiliser un système d'ajout automatique lorsqu'on utilise plus de 20 L de concentré par jour.*

*NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.*

*NE PAS rejeter un effluent contenant ce produit dans un réseau d'égout, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre plan d'eau.*

### FORAGE, COMPLÉTION, FLUIDES DE RECONDITIONNEMENT

Le MC B-8630 doit être ajouté au système à un endroit propice à un mélange uniforme, comme dans le bassin à boue de recirculation.

**Dose initiale :** Ajouter de 90 à 1 665 ppm de MC B-8630 de 1,2 litre à 25 litres de MC B-8630 par 100 barils de fluide dans une boue de forage fraîchement préparée, selon la gravité de la contamination.

**Dose ultérieure :** Maintenir une concentration de 90 à 1 665 ppm de MC B-8630 en ajoutant de 1,2 litre à 25 litres de MC B-8630 barils de fluide additionnels, au besoin, selon la gravité de la contamination.

### FLUIDES DE PACKER

Le MC B-8630 doit être ajouté au fluide à un endroit propice à un mélange uniforme, comme dans le bassin de recirculation. Mettre de 90 à 1 005 ppm de MC B-8630 (de 1,2 litre à 16 litres de MC B-8630 par 100 barils de fluide) dans le fluide fraîchement préparé, selon la gravité de la contamination. Sceller le fluide de packer traité dans le mur entre le tubage et la colonne de production.

### LIGNES DE RAVITAILLEMENT ET SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE GAZ

Le MC B-8630 doit être ajouté au système par injection directe. S'assurer que le MC B-8630 est distribué

biocide qui sera éventuellement évacué à l'autre bout de la ligne de ravitaillement. Les critères de réussite du traitement sont la numérotation bactérienne et/ou le taux de corrosion. Pour faciliter l'application, on peut diluer le MC B-8630 avec un solvant approprié immédiatement avant de procéder. La concentration du solvant ne doit pas être au-dessous de 840 à 8 340 ppm. Ces injections doivent être faites une fois par semaine ou selon le besoin pour maintenir le contrôle du système.

### PUITS ET SYSTÈMES D'ENTREPOSAGE DU GAZ

MC B-8630 sera présente une fois diluée dans l'eau. Injecter l'antimicrobien avant d'injecter du gaz

(au contrôle du système).

330 ppm de MC B-8630 sera présente une fois diluée dans l'eau. Ces injections doivent être faites annuellement ou selon le besoin pour maintenir le contrôle du système.

### TESTS HYDRAULIQUES

L'eau servant aux tests hydrauliques des lignes de ravitaillement et des réservoirs doivent contenir de 165 à 6 660 ppm de MC B-8630 (0,15 à 6,6 litres de MC B-8630 par 1 000 litres d'eau), selon la qualité de l'eau et le temps que l'équipement ne sera pas en service.

### RACLAGE DE LIGNES DE RAVITAILLEMENT

Le MC B-8630 doit être ajouté à un bouchon d'eau immédiatement après le raclage (le volume d'eau sera idéalement gardé au minimum et l'eau contenue entre le racloir et le racloir arrière). Ajouter suffisamment de MC B-8630 pour obtenir une concentration de 0,15 à 1,7 % (de 0,15 litre à 1,7 litre de MC B-8630 par 100 litres d'eau), selon la longueur de la ligne de ravitaillement et la gravité de l'encrassement biologique.

multi-chem®